

QUESTION
DE M. FOURNY À M. NOLLET,
VICE-PRÉSIDENT ET MINISTRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LES RETARDS DE LA CWAPE (COMMISSION
WALLONNE POUR L'ÉNERGIE) DANS LA
DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS VERTS »

M. Fourny (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, c'est un débat que nous avons déjà eu partiellement dans cette Assemblée concernant la décision que vous avez prise de supprimer l'octroi de primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques à dater du 1^{er} janvier 2010, avec les quelques amendements que vous avez formulés.

Mais nous avons pu découvrir en outre que se posait dans la foulée de cette décision, une espèce de bouchon à la CWAPE au niveau du traitement du dossier puisque les sociétés qui s'occupent des placements de panneaux photovoltaïques ont redoublé d'efforts pour essayer dans les délais de rentrer leurs demandes auprès de la CWAPE et d'obtenir, avant le 31 décembre pour celles qui avaient introduit leur dossier, l'aval de la CWAPE.

Il y a, par ailleurs, ceux qui attendent les certificats verts pour la fin de l'année et le paiement de ceux-ci.

On se rend compte qu'il y a un engorgement au niveau du traitement du dossier. Dix personnes gèrent l'ensemble de cette matière. Cela pose véritablement un problème à la fois pour l'octroi des primes et pour des dossiers qui sont introduits, mais aussi pour toutes les demandes de paiement des certificats verts.

12 P.W. - C.R.I. n° 4 (2009-2010) - jeudi 12 novembre 2009

Suite à l'interpellation que nous avons déjà eue il y a quelque temps, quelles mesures avez-vous prises pour essayer de renforcer ces équipes puisque cette décision prise au début du mois d'octobre, comme vous l'aviez déjà annoncé à la tribune, entraînée un ressaisissement du secteur pour essayer de rentrer au plus vite les demandes et de ce fait augmenter le travail de la CWAPE ? Qu'avez-vous fait et que comptez-vous faire pour essayer de désengorger le problème au niveau des demandes ?

Par ailleurs, au niveau des certificats verts, les gens sont en droit d'attendre le paiement de leur certificat puisque ça fait maintenant un an que l'année est écoulée et l'argent doit être versé pour la fin de cette année, et semble-t-il, il y aura un retard important. Qu'allez-vous faire ? Quelle mesure allez-vous prendre afin de régler ce problème ?

Et enfin, j'ai lu aujourd'hui, et cela nous en avons déjà parlé voici trois semaines, qu'une proposition a été faite par le secteur au regard des conséquences que votre mesure a pu avoir sur celui-ci avec déjà des pertes d'emplois et de gros soucis dans le secteur. Une proposition me paraît constructive et positive, à savoir de retarder les délais au niveau de l'application de la mesure que vous avez prise concernant l'absence d'octroi de primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour l'année prochaine, c'est-à-dire de reporter l'échéance du 3 octobre pour les paiements effectués avec acompte au 31 novembre et de reporter l'acceptation éventuelle de la CWAPE à la fin du mois juin de l'année 2010 pour

pouvoir permettre aux uns et aux autres de régulariser tranquillement ces dossiers, sans précipitation et surtout sans créer de problèmes et d'hiatus au niveau de l'administration.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'ensemble des questions que je souhaitais aujourd'hui vous poser sur ce dossier qui, manifestement, fait couler beaucoup d'encre et fait réagir pas mal de monde dans le secteur et aussi dans le grand public.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. N ollet, Vice-Président et Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Nous n'allons pas refaire tout le débat intéressant que nous avons eu lié à différentes interpellations il y a de cela quelques semaines ici au Parlement sur le photovoltaïque, tout simplement parce que la situation n'a pas changé du point de vue de la décision. Par contre, on voit effectivement que le secteur s'est bien préparé, et que manifestement, tous les points de vue ne sont pas ceux que vous rapportez ici. Pour avoir lu différents articles de presse, on peut voir que les avis sont pour le moins diversifiés. Mais pour ce qui concerne la question du traitement des dossiers, puisque c'était cela le coeur de votre réflexion actualisée, la CWaPE fonctionnait par traitement manuel de tous les dossiers photovoltaïques.

Toutefois, cela fait déjà de nombreux mois qu'il a été décidé d'informatiser le traitement des dossiers. Normalement, le traitement informatique aurait dû commencer le 1^{er} septembre 2009.

Il se fait qu'il y a eu un léger retard de deux à trois mois dans informatisation du traitement des dossiers, et que ce retard a pour impact que la CWaPE doit encore continuer à traiter manuellement les dossiers du deuxième semestre de l'année 2008, puisque vous connaissez le principe, les primes sont payées l'année qui suit. Je voulais d'abord vous donner l'information, pour autant que de besoin, que tous les dossiers liés au premier semestre 2008 ont été payés, ont été traités, ont été validés. La CWaPE est en train de valider et de traiter les dossiers du troisième trimestre. Ce troisième trimestre est arrêté et le quatrième va suivre.

Pour ce qui concerne ce troisième trimestre, j'ai pu prendre quelques renseignements : 800 dossiers doivent être traités, 400 ont déjà été traités manuellement. On pallie le retard en matière d'informatisation par un traitement manuel. Il en reste 400.

Effectivement, la question de la priorité de la gestion de ce traitement-là, est en lien avec les primes, et là, toute intelligence de la CWaPE a été de dire que ce n'était pas lié à la réforme, c'est lié simplement aux primes qui sont actuellement affectées. Il vaut mieux traiter les primes dans les temps puisqu'on connaît les délais de l'arrêté d'il y a deux ans, ce n'est pas l'arrêté nouveau, il n'y a pas encore de nouvel arrêté, c'est l'arrêté d'il y a deux ans qui fait que cela arrive à échéance le 31 décembre, mais je ne vais pas vous refaire tout le débat. Il vaut mieux traiter ces primes-là parce qu'elles sont uniques et si on ne les donne pas dans les temps, effectivement, il n'y en a pas; tandis que pour les certificats verts avec un peu de retard, le traitement manuel pourra encore permettre de les traiter dans des délais raisonnables par rapport à l'ensemble des besoins. Je signale que je n'ai pas été saisi d'une demande particulière de la CWaPE de renforcer le personnel et je me dis que tout va rentrer

dans l'ordre avec l'arrivée de l'informatisation.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Monsieur le Ministre, je pense qu'au regard des éléments qui sont en votre possession, au regard du retard de l'informatisation, au regard de la mesure de sortie que vous avez prise, dont l'application paraît quand même assez surprenante et assez longue ou pas assez longue dans le temps, je vous invite vraiment à revoir la décision de sortie afin de pouvoir admettre, pour la fin des primes puisque c'est là que l'engorgement intervient au niveau de la CWaPE et pas seulement au niveau des certificats verts, qu'il y ait encore un petit peu de mou, qui soit donné pour leur laisser au moins six mois de rabiot pour pouvoir traiter ça avec efficacité, avec le temps nécessaire et pour pouvoir rencontrer l'ensemble des demandes actuellement formulées par le secteur.

P.W. - C.R.I. n° 4 (2009-2010) - jeudi 12 novembre 2009 13

Par ailleurs, sans renforcement du personnel en l'état, parce qu'il y a les demandes liées aux certificats verts et au paiement, mais il y a aussi toutes les demandes liées aux demandes de subventions pour les panneaux photovoltaïques, je pense que vous devriez reconsidérer votre position et y ajouter un léger délai pour pouvoir rencontrer les demandes formulées.